



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

école nationale des techniciens de l'équipement

Question écrite n° 88965

## Texte de la question

M. Thierry Mariani prie Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité de bien vouloir lui indiquer le nombre de personnes diplômées par l'École nationale des techniciens de l'équipement au cours des dix dernières années. Pour chacune de ces promotions il souhaite connaître le nombre de femmes et d'hommes. - Question transmise à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

## Texte de la réponse

Ces dix dernières années, les élèves issus de l'École nationale des techniciens de l'équipement ayant obtenu le diplôme de technicien supérieur de l'équipement et de l'aménagement du territoire se répartissent de la manière suivante :

ANNÉES SCOLAIRES	NOMBRE DE TECHNICIEN(NE)S SORTI(E)S DE L'ÉCOLE					NOMBRE DE TECHNICIEN(NE)S DIPLOMÉ(E)S				
	Hommes		Femmes		Total	Hommes		Femmes		Total
	Nbre	%	Nbre	%		Nbre	%	Nbre	%	
1996-1997	157	70	68	30	225	157	71	65	29	222
1997-1998	176	79	48	21	224	159	78	46	22	205
1998-1999	164	78	45	22	209	143	81	34	19	177
1999-2000	133	70	56	30	189	109	74	38	26	147
2000-2001	169	79	46	21	215	156	79	42	21	198
2001-2002	178	80	45	20	223	158	78	44	22	202
2002-2003	338	78	95	22	433	301	78	84	22	385
2003-2004	298	78	86	22	384	280	77	86	23	366
2004-2005	263	74	91	26	354	255	75	86	25	341
Totaux	1876	69	580	21	2456	1718	69	525	21	2243

Il convient toutefois de préciser que la délivrance de ce diplôme, obtenu par les stagiaires qui ont validé le cycle préparatoire et le cycle professionnel à l'issue de leur formation, est indépendante de la nomination dans le corps des techniciens supérieurs de l'équipement.

## Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 88965

**Rubrique :** Grandes écoles

**Ministère interrogé :** cohésion sociale et parité

**Ministère attributaire :** transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 mars 2006, page 2650

**Réponse publiée le :** 13 juin 2006, page 6290